



Compte-rendu de la quatrième réunion de concertation sur les retraites des fonctions publiques

Le Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, Georges Tron, a reçu les organisations syndicales le **25 mai 2010** dans le cadre d'une réunion multilatérale consacrée à la gouvernance des régimes de retraite des fonctions publiques. Deux sujets ont été abordés :

- Le droit à l'information et ses perspectives d'évolution,
- Le pilotage des régimes de retraite des Fonctions publiques et le rôle des partenaires sociaux.

Une déclaration préalable intersyndicale (CFDT, CGT, Solidaires, FSU, UNSA, CFTC ??) a affirmé son désaccord avec la méthode gouvernementale et l'impossibilité de mener une véritable concertation compte-tenu des délais impartis.

Sur le droit à l'information

La CGT souscrit pleinement à l'objectif d'amélioration de l'information et demande la mise en place d'un groupe de travail pour approfondir ce sujet.

La CFDT a indiqué qu'il est souhaitable de mettre à la disposition de l'agent tous les éléments qui lui permettent d'effectuer des choix éclairés en cours de parcours professionnel.

- une information à la demande de l'agent (pas uniquement adressée à tel ou tel âge),
- disponible en ligne de manière sécurisée,
- avec projection non seulement du montant de pension attendu en fonction de l'âge de départ, mais aussi de la durée d'activité nécessaire pour atteindre un montant de pension cible,
- avec détail de l'incidence de la quotité de travail (temps partiel, ...) et de l'ensemble des faits générateurs qui ont une incidence sur les droits à la retraite (disponibilité, maladie, droits familiaux,...),
- pour les pensions publiques comme pour les pensions issues d'une éventuelle carrière dans le secteur privé, le nombre des polypensionnés étant croissant.

Pour la CFDT, plus qu'un rôle de conseil, trop prescriptif, c'est un rôle d'aide à la décision qui doit être privilégié, en présentant les différentes options qui s'offrent à l'agent.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19

Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

Sur le pilotage des régimes de retraite

Georges Tron a posé la question de l'opportunité d'un renforcement du rôle des organisations syndicales au pilotage et à la gestion des régimes des fonctions publiques, à travers une caisse de retraite, un comité ad hoc voire le Conseil supérieur commun de la fonction publique.

L'ensemble des organisations syndicales a refusé la création d'une caisse de retraite de la fonction publique d'État.

La CGT s'est déclarée favorable à une formation spécialisée permanente du Conseil supérieur commun de la fonction publique, dédiée à la question des retraites.

FO a insisté sur la nécessité de réactiver des prestations d'actions sociales pour les fonctionnaires retraités.

L'UNSA est ouverte à une réflexion sur le pilotage dans un cadre autre que celui d'une caisse dotée de la personnalité morale.

La CFDT a souligné l'effort de transparence que traduit la mise en place du CAS pension. Pour répondre au besoin d'information des organisations syndicales, il est souhaitable que le bilan et les perspectives concernant le Service des Retraites de l'État soient régulièrement présentés auprès du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. L'instance commune à venir réunissant les 3 fonctions publiques pourrait également avoir un rôle à jouer en matière de partage d'information sur les pensions.

La CGC a formulé le vœu d'une commission permanente sur les retraites.

Jean-Paul Thivolie (CGC et Président de l'IRCANTEC) a fait état des progrès à l'IRCANTEC en matière de gouvernance depuis la réforme de 2008. Plusieurs organisations syndicales ont mentionné la différence existant entre un régime complémentaire par points d'agents non-titulaires tel que l'IRCANTEC et les régimes intégrés des fonctions publiques.

Georges Tron a conclu sur la nécessité d'approfondir la réflexion sur la création d'une section spécifique du Conseil supérieur commun de la fonction publique, consacrée aux retraites.

Délégation CFDT : Brigitte Jumel, Secrétaire Générale de l'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés (UFFA – CFDT), Mylène Jacquot, Secrétaire Générale Adjointe de l'UFFA-CFDT, Yves Letourneux, Secrétaire National de la Fédération Interco CFDT, Yves Canévet, Secrétaire Confédéral.